

Centre Jean Andros
Le Carruge 71260 Péronne
03 85 36 94 21
www.colo-peronne.fr



Un dossier est constitué:

- d'une fiche d'inscription sur laquelle on peut porter 2 enfants de la même famille. Noter le QF CAF de janvier 2016 (joindre copie du courrier CAF). Noter le revenu fiscal de référence et le nombre de parts impôts revenus (joindre copie impôts sur le revenu)
- D'une fiche médicale a remplir avec soin (une fiche par enfant). Joindre copie des vaccinations et fiche CMU si titulaire. Si un traitement médical est en cours, joindre copie de l'ordonnance du médecin et remettre les médicaments au responsable du bus.
- La fiche trousseau est à mettre complétée dans la valise de l'enfant.

Ne jamais joindre de documents originaux

Les voyages s'effectuent en bus.

Les départs se font de Vierzon et de Bourges .

Si le nombre d'enfants le justifie, d'autres points de départ peuvent être mis en place.

Vous recevrez une lettre de convocation départ une dizaine de jours avant le départ.

Le voyage dure environ 4H30, les enfants mangent chaud à l'arrivée au centre. Ne pas prévoir de nourriture.

Dès l'inscription confirmée, vous recevrez une facture et un certificat d'inscription, documents nécessaires pour que l'assistante sociale puisse faire des demandes d'aides financières. **A réception de ces documents, vous devrez prendre rendez-vous avec l'assistante sociale de secteur.**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre correspondant indiqué en en tête du présent courrier.

Votre correspondant :

Alain LOUIS
36 rue S. ALLENDE
18500 FOËCY

contact@colo-peronne.fr
02 48 75 69 49

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande veuillez trouvez ci-joint:

- une documentation colo
- Une fiche d'inscription
- Une fiche sanitaire à laquelle il convient de joindre copie des vaccinations, si titulaire les feuilles CMU
- Une fiche trousseau (indicatif minimum à prévoir)
- Une demande de bourse JPA (à nous renvoyer signée)

L'inscription sera enregistrée dès réception du dossier complet et définitive à réception d'un acompte de 50€ minimum à valoir sur les frais de séjour.

le

[Œuvre de vacances de Péronne 8 place Malus 18000 Bourges](#)